

# Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

6e séance  
tenue le  
jeudi 10 octobre 1991  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5.46/SR.6

30 octobre 1991

FRANÇAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite) (A/46/32)

1. M. MERIFIELD (Canada) reconnaît l'importance des travaux du Comité des conférences, qui doit faire en sorte que le Secrétariat fournisse les meilleurs services possibles malgré les ressources limitées dont dispose l'Organisation pour remplir toutes les fonctions que lui confient les Etats Membres. Il importe donc que les délégations utilisent ces services de manière responsable.
2. Comme à la session précédente, la délégation canadienne est d'avis qu'il est indispensable d'utiliser les services de façon efficace et doute qu'il soit opportun d'établir des statistiques excessivement détaillées. Bien qu'estimant que la question n'est pas de fixer à 75 % ou à 80 % le niveau de référence du taux d'utilisation, l'orateur se déclare satisfait de l'amélioration de l'utilisation des services dans l'ensemble du système.
3. Les utilisateurs des services doivent faire preuve de modération dans leurs demandes et de responsabilité dans le calcul de leurs besoins. A cet égard, les organes qui utilisent systématiquement moins de services de conférence que ce qu'ils ont demandé doivent prendre des mesures pour évaluer correctement leurs besoins réels au lieu de continuer de fonder leurs calculs sur les demandes des années antérieures. Il faudrait aussi envisager sérieusement la possibilité de réduire la durée des réunions qui sont manifestement inutiles.
4. L'orateur souscrit entièrement à la recommandation du Comité des conférences tendant à ce que les organes subsidiaires du Conseil économique et social envisagent d'organiser leurs travaux selon des cycles biennaux. Il serait également opportun de réexaminer l'organisation des travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et de tous les organes subsidiaires. Il convient de rationaliser les activités de l'Organisation des Nations Unies et de réduire au minimum les aspects de simple routine pour consacrer les services de conférence aux débats constructifs concernant les importantes questions nouvelles que les Etats Membres portent à l'attention de l'Organisation.
5. La délégation canadienne considère, comme le Comité, qu'il convient d'inviter le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à évaluer leurs besoins avec une plus grande précision et qu'il faut réduire au minimum le nombre de comptes rendus analytiques. Il serait indiqué de programmer les réunions de routine ou de procédure de façon qu'elles ne se chevauchent pas.

(M. Merifield, Canada)

6. Après avoir constaté que, de l'avis du Comité, les résultats de l'introduction des nouvelles techniques au Département des services de conférence ont été inégaux, l'orateur appuie les efforts du Département dans ce sens et formule l'espoir qu'ils aboutiront à des améliorations réelles et tangibles de la productivité une fois que le programme sera achevé.
7. La délégation canadienne propose que la Cinquième Commission fasse siennes, dans sa résolution, les recommandations du Comité des conférences et engage tous les organes des Nations Unies à réviser leurs besoins en matière de réunions et de documentation afin d'améliorer la capacité de l'Organisation d'atteindre les nouveaux objectifs fixés par la communauté internationale.
8. Mme ROTHEISER (Autriche) note que le projet de calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1992-1993 établi par le Comité des conférences correspond aux directives de la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale concernant la nécessité de répartir les conférences et services de conférence de manière uniforme tout au long de l'année. Ce projet de calendrier se prête toutefois à des améliorations : il faudrait répartir plus équitablement les conférences entre les divers centres de conférence des Nations Unies afin d'utiliser de manière optimale les ressources en matière de conférence. De même, comme le recommande le Comité au paragraphe 135 de son rapport, l'introduction des nouvelles techniques devrait avoir lieu simultanément dans l'ensemble du système. Bien que coûteuses dans un premier temps, l'acquisition et l'application de ces techniques permettront d'accroître la productivité et, à long terme, se traduiront par une meilleure utilisation des ressources financières.
9. L'intervenante constate avec satisfaction que les organes des Nations Unies ont réalisé en 1990 un taux maximum d'utilisation des services de conférence (78 %). Toutefois, il incombe aux organes qui les sous-utilisent systématiquement de réexaminer sérieusement leurs besoins en matière de réunions. Si l'on ne met pas fin à ce gaspillage constant de ressources, il faudrait prendre des mesures plus concrètes analogues à celles qui ont été proposées par le Groupe des Dix-Huit. Les ressources disponibles étant limitées et compte tenu de la nécessité de les utiliser rationnellement, la délégation autrichienne appuie la proposition tendant à relever la norme pour l'utilisation des services de conférence, actuellement fixée à 75 %.
10. Tout en reconnaissant les avantages indéniables de la nouvelle méthode de calcul du taux d'utilisation approuvée en 1990 et qui sera appliquée parallèlement à la méthode antérieure pendant une période d'essai de trois ans, Mme Rotheiser estime qu'il est possible de l'améliorer. A cet égard, il conviendrait d'utiliser un taux de disponibilité de la documentation de chaque organe et de distinguer l'élément temps perdu à cause du début tardif des réunions, du temps mal utilisé à cause de la fin prématurée desdites réunions, étant donné que le fait qu'une réunion se termine plus tôt que prévu peut indiquer que les travaux ont été menés avec efficacité. Après avoir observé qu'aucune méthode statistique, aussi précise soit-elle, ne peut

(Mme Rotheiser, Autriche)

refléter tous les aspects du fonctionnement d'un organe donné, Mme Rotheiser engage tous les organes des Nations Unies à éviter de gaspiller les services de conférence.

11. La délégation autrichienne appuie vigoureusement la recommandation du Comité des conférences figurant au paragraphe 55 de son rapport et tendant à programmer l'une après l'autre les réunions durant une même période de trois heures, mesure qui permettrait de maximiser l'utilisation des services de conférence disponibles.

12. Se référant au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (Services de conférence - bibliothèque), l'oratrice insiste sur la nécessité d'analyser le rapport entre personnel permanent et personnel temporaire dans les lieux d'affectation d'Europe et d'examiner les besoins croissants en services d'interprétation des organes qui se réunissent à Vienne. A cet égard, elle attend avec intérêt les propositions concrètes du Secrétaire général. Elle prend note également des renseignements communiqués par le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales concernant les résultats des négociations entre l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) portant sur la création d'un service centralisé de conférence à Vienne et se déclare convaincue que toutes les organisations intéressées parviendront rapidement à un accord.

13. Le Comité des conférences peut jouer un rôle important dans l'examen du fonctionnement du Département des services de conférence et proposer des idées nouvelles pour l'améliorer; la délégation autrichienne est disposée à coopérer avec le Département et les autres délégations afin d'introduire cette amélioration. Au cours des dernières années, on est parvenu à utiliser plus efficacement les services de conférence et cette tendance positive se maintiendra si l'on prend en compte les nouvelles propositions du Comité, que la délégation autrichienne appuie vigoureusement. L'oratrice engage le Secrétariat et tous les membres du Comité des conférences à continuer de s'efforcer d'améliorer les services de conférence.

14. M. NASSER (Egypte) se déclare satisfait des progrès accomplis en matière de présentation de la documentation pendant la session en cours de l'Assemblée générale ainsi que de l'augmentation globale du taux d'utilisation des services de conférence. Cette augmentation est certes modeste, mais elle traduit une tendance positive qui devrait être confirmée à l'avenir. Il conviendrait d'envisager la possibilité de relever la norme du taux d'utilisation de ces ressources.

15. L'orateur appuie la recommandation figurant au paragraphe 13 du rapport du Comité des conférences et tendant à ce que l'Assemblée générale adopte le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 1992-1993 présenté par le Comité et autorise celui-ci à y apporter toute modification rendue nécessaire du fait des mesures et décisions prises par l'Assemblée à sa quarante-sixième session.

(M. Nasser, Egypte)

16. Les autres recommandations et observations figurant dans le rapport doivent toutefois être examinées attentivement. En particulier, la méthode expérimentale utilisée pour mesurer le taux d'utilisation est trop complexe. Par ailleurs, le Comité des conférences aurait dû examiner en détail la question des ressources, services et installations de conférence existant dans le système et formuler des propositions et conclusions concrètes à ce sujet. En outre, cette question aurait dû être examinée parallèlement à celle de l'application des nouvelles techniques aux services de conférence. A ce propos, il convient de signaler que ces techniques doivent être introduites simultanément dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les investissements de l'Organisation dans ce domaine devraient aider à compenser, au moins en partie, l'accroissement du volume de travail du Département des services de conférence.

17. M. Nasser rappelle que le rôle du Comité des conférences a été examiné de façon approfondie lors de sessions antérieures et figure dans la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, qui établit le mandat et la composition du Comité; sa composition doit être fondée sur une répartition géographique équitable. Par ailleurs, cette résolution ne confère pas au Comité les pouvoirs correspondant aux fonctions qui lui ont été attribuées conformément aux recommandations 1, 2 et 3 du Groupe des Dix-Huit. D'après la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, le Comité n'est pas habilité à modifier des programmes ou réunions déjà approuvés et n'a pas de compétence budgétaire. Dans ce contexte, on peut se demander si l'examen du chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 par le Comité des conférences est compatible avec les dispositions de la résolution susmentionnée.

18. Malgré ces points de divergence, la délégation égyptienne est disposée à coopérer avec toutes les parties intéressées en vue de renforcer le Comité. Bien que la Cinquième Commission soit habilitée à modifier le mandat du Comité des conférences, il serait prématuré d'en réexaminer les attributions, et il serait préférable de reporter ce réexamen à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

19. Dans un autre ordre d'idées, l'intervenant estime que l'on pourrait améliorer l'utilisation des services de conférence en poursuivant le processus de réforme du mécanisme intergouvernemental prévu par la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

20. M. ZAHID (Maroc), parlant également au nom des autres Etats membres de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie et Tunisie), reconnaît l'importance du rôle que jouent le Comité des conférences et le Département des services de conférence dans l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation et le rehaussement de son prestige. En effet, la rationalisation du calendrier des conférences et réunions, le contrôle de la qualité de la documentation et sa publication dans les délais prescrits par l'Assemblée générale ainsi que l'introduction de nouvelles techniques, sont autant d'éléments qui affectent le processus de délibération et de prise de décisions des différents organes des Nations Unies.

/...

(M. Zahid, Maroc)

21. Compte tenu du regain d'intérêt que connaît l'Organisation des Nations Unies, celle-ci ne doit épargner aucun effort pour assurer la meilleure utilisation des ressources dont elle dispose, en particulier en matière de services de conférence. L'orateur note avec satisfaction que, de l'avis du Comité des conférences, la nouvelle méthode de calcul du taux d'utilisation des services de conférence permet d'évaluer de façon plus satisfaisante la précision des prévisions du nombre des séances pour lesquelles les divers organes auront besoin de tous les services de conférence au cours d'une session. Il approuve la proposition tendant à établir un indice de disponibilité de la documentation de façon à déterminer la relation entre la disponibilité de la documentation et le taux d'utilisation des services de conférence. L'annulation des réunions de certains comités et commissions en raison de l'absence ou de la parution tardive de la documentation nécessaire est regrettable et le Département des services de conférence devrait veiller à ce que pareille situation ne se reproduise pas. En outre, ces retards regrettables concernent principalement les secteurs économiques et sociaux, qui sont hautement prioritaires pour les pays de l'Union du Maghreb arabe.

22. L'orateur se dit conscient des limites des ressources de l'Organisation, du fait de la persistance de la crise financière, limites qui influent négativement sur les services de conférence. Il est donc impératif d'utiliser de manière plus rationnelle les ressources disponibles. A ce propos, les membres de l'Union du Maghreb arabe sont disposés à considérer toutes propositions tendant à un examen approfondi du fonctionnement du Département des services de conférence, en vue de l'amélioration de son efficacité. L'introduction de nouvelles techniques, en particulier, devrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

23. L'orateur partage la préoccupation exprimée dans le rapport du Comité des conférences au sujet des organes qui ont régulièrement un faible taux d'utilisation des services de conférence. Toutefois, la pénalisation de ces organes, par la réduction du nombre des séances qui leur sont allouées, est une mesure qui pourrait nuire à leur fonctionnement et devrait être évitée. D'ailleurs, une telle mesure ne relève pas des attributions du Comité des conférences. En revanche, on pourrait inviter les organes intéressés à réexaminer leurs besoins en matière de services de conférence. A cet égard, les membres de l'Union du Maghreb arabe appuient la recommandation figurant au paragraphe 21 du rapport du Comité des conférences.

24. La biennalisation des réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social pourrait contribuer à décongestionner le Conseil et lui permettre d'examiner de façon plus approfondie les rapports qui lui sont soumis, d'autant qu'il est appelé désormais à faire en un mois ce qu'il faisait auparavant en deux mois environ. Toutefois, cette recommandation devrait être examinée par les Deuxième et Troisième Commissions et non par la Cinquième Commission.

(M. Zahid, Maroc)

25. La durée des sessions du Comité du programme et de la coordination (CPC) devrait être prolongée de quelques jours pour éviter les demandes répétées de prolongation, pratique déplorée à raison par le Comité des conférences. La même recommandation devrait être faite en ce qui concerne les réunions communes du CPC et du CAC.
26. Les membres de l'Union du Maghreb arabe estiment que l'application des directives adoptées par le Comité des conférences pour l'examen des demandes des divers organes tendant à modifier entre deux sessions le calendrier approuvé des conférences et réunions contribuera à améliorer le fonctionnement du Comité, et appuient la recommandation qu'il a faite au paragraphe 79 de son rapport.
27. S'agissant des réunions d'organes et programmes non financés par le budget ordinaire, il convient d'inviter le Conseil d'administration du PNUD et de l'UNICEF à réexaminer leurs besoins en services de conférence compte tenu des incidences financières importantes et de la nécessité de renforcer l'efficacité de ces deux organes, qui sont très importants pour les pays en développement. Les membres de l'Union du Maghreb arabe sont disposés à examiner toutes propositions de nature à améliorer l'efficacité sans porter préjudice aux programmes et projets.
28. M. KARBUCZKY (Hongrie) dit que le Comité des conférences est l'un des organes subsidiaires permanents les plus importants de l'Assemblée générale et que ses recommandations ont des répercussions budgétaires considérables. De ce fait, le Comité doit et peut contribuer à améliorer l'efficacité de l'utilisation des services de conférence.
29. Le dernier rapport du Comité donne l'impression que celui-ci se borne souvent à approuver ce qui lui est demandé, ce qui ne correspond pas tout à fait au mandat que lui a confié l'Assemblée générale par sa résolution 43/222 B. En réalité, les services du Secrétariat qui établissent les demandes disposent de davantage de données sur les services et besoins en matière de conférence que la majorité des membres du Comité. Malheureusement, l'assistance à la courte session du mois d'août a été fortement réduite et ce n'est que grâce à la qualité de la documentation, à la compétence du Président et aux efforts déployés par les membres présents que le rapport, qui est le plus petit dénominateur commun des opinions divergentes des membres et du Secrétariat, a pu représenter quelque progrès dans certains domaines. Par ailleurs, seule une réforme en profondeur du Secrétariat, de l'Assemblée générale et du système des Nations Unies dans son ensemble permettra aux organes tels que le Comité des conférences de remplir véritablement une fonction importante.
30. Tout en reconnaissant que le Comité ne doit pas se borner à examiner des données statistiques, la délégation hongroise reconnaît que ces données permettent de tirer des conclusions utiles. Le relèvement de la norme d'utilisation des services de conférence peut constituer un critère clair pour les utilisateurs et le taux de 85 % proposé semble raisonnable compte tenu du

(M. Karbuczky, Hongrie)

taux d'utilisation actuel. Toutefois, si un organe donné utilise systématiquement moins de 60 % des ressources qui lui sont attribuées, c'est le signe d'une grave déficience et le Comité doit inviter l'organe intéressé ou les instances compétentes à examiner la situation afin de pouvoir formuler les recommandations voulues à l'Assemblée générale, recommandations qui pourraient entraîner la réduction des services de conférence attribués à l'organe en question.

31. La proposition tendant à faire appel à des conseillers extérieurs pour qu'ils apportent des idées neuves et examinent la productivité et l'efficacité du Département des services de conférence est bienvenue et il conviendrait que le Corps commun d'inspection procède à une étude de ce problème complexe. Une meilleure coordination des ressources en matière de conférence ne manquerait pas d'augmenter le rapport coût-efficacité, mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès d'une ingérence dans le domaine de compétence des autres organisations. Il serait aussi possible de réaliser des économies grâce à des restructurations limitées des effectifs, avec les modifications d'ordre budgétaire correspondantes. Le recrutement d'une deuxième équipe d'interprètes à Vienne, qui serait plus économique que le recours à du personnel temporaire, en serait un exemple.

32. Le Comité doit examiner attentivement toute demande de modification du calendrier des conférences approuvé, de prolongation de réunions, de services de conférence supplémentaires ou de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, et doit rejeter toute demande non fondée. Etant donné que 1992 sera une année exceptionnelle du fait de la Conférence sur l'environnement et le développement, il faudra accorder une attention particulière à la proposition tendant à avancer la session d'été du Conseil économique et social.

33. M. RAE (Inde) se félicite de ce que le Département des services de conférence ait été en mesure, malgré les problèmes que cela pose, de faire face, avec des moyens réduits, à une demande accrue de services; il n'en reste pas moins qu'il pourrait encore améliorer son fonctionnement, son efficacité et sa productivité. Parallèlement, les Etats Membres doivent s'efforcer de tirer le meilleur parti des services qui sont mis à leur disposition pour les réunions intergouvernementales. On ne peut que se féliciter du fait que le taux d'utilisation des services de conférence ait atteint 78 %, dépassant ainsi l'objectif de 75 % fixé par le Comité des conférences.

34. La méthode proposée pour évaluer avec plus de précision l'utilisation des services de conférence est meilleure que celle actuellement appliquée puisqu'elle permet de comparer l'estimation des besoins aux fins de la planification avec le taux d'utilisation réelle. L'analyse des statistiques relatives aux réunions, exprimées en pourcentage, et du degré d'exactitude de la planification permettra au Département de répartir au mieux entre les divers organes les services qu'il est en mesure de fournir.



(M. Rae, Inde)

35. Il conviendrait cependant de comparer les résultats qui seront obtenus par l'application, à titre expérimental, de la nouvelle méthode avec ceux résultant de l'application de la méthode actuelle. S'il est vrai que le taux d'utilisation s'est dans l'ensemble amélioré, les organes intergouvernementaux peuvent encore tirer meilleur parti des services qui sont mis à leur disposition. Le Comité pourrait demander, par l'intermédiaire de l'Assemblée, que les organes dont le taux d'utilisation est demeuré constamment faible au cours des dernières années s'efforcent de réduire le nombre total de séances programmées.

36. Pour éviter les pertes de temps lorsque les séances s'ouvrent avec retard, et profiter au maximum des services de conférence, il faut appliquer avec souplesse les règles relatives au quorum. Par ailleurs, si les séances se terminent trop tôt - ce qui signifie que l'on n'utilise pas au mieux les services disponibles - c'est parce que l'on prévoit systématiquement qu'elles doivent durer trois heures. Il serait possible d'envisager de tenir soit des séances plus courtes soit plusieurs séances consécutives au cours de la période de trois heures.

37. Pour ce qui est des dérogations qu'il est demandé d'apporter, entre deux sessions, au calendrier approuvé des conférences et réunions, lorsque ces dérogations n'ont pas d'incidences sur le budget-programme, le bureau du Comité doit les approuver à condition qu'elles ne posent pas de problème d'ordre technique et qu'elles soient justifiées. Il faut aussi que le bureau et le Comité dans son ensemble examinent immédiatement toutes les demandes de dérogation.

38. La délégation indienne souscrit au point de vue figurant dans le rapport du Comité selon lequel le Département doit continuer de fournir des services de conférence aux organes non financés par le budget ordinaire de l'ONU afin de ne pas compromettre le financement de leurs activités opérationnelles; cependant, il faut que ces organes soient informés du montant imputé au budget ordinaire au titre des services qui leur sont fournis, afin qu'ils soient bien conscients de la nécessité d'en tirer le meilleur parti.

39. La priorité doit être accordée à l'application des techniques nouvelles, particulièrement dans les villes sièges et là où la main-d'oeuvre coûte cher. L'on ne peut donc que s'étonner de la recommandation formulée au paragraphe 135 du rapport du Comité, selon laquelle l'application de nouvelles techniques devrait être introduite de façon égale dans toute l'Organisation des Nations Unies. Cela pourrait se faire si l'Organisation n'était pas soumise à des contraintes financières, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est donc préférable d'introduire ces techniques de façon progressive en commençant par les lieux d'affectation où elles amélioreraient le rapport coût-efficacité.

40. M. WIBISONO (Indonésie) souscrit pleinement à la recommandation du Comité selon laquelle le Conseil économique et social devrait être invité à envisager la possibilité d'établir un cycle biennal pour les sessions de ses organes subsidiaires.

(M. Wibisono, Indonésie)

41. Les organes de l'ONU dont le taux d'utilisation des services de conférence est inférieur à l'objectif fixé de 75 % doivent réévaluer leurs besoins. Dans la mesure où la méthode utilisée pour compiler les statistiques relatives à l'utilisation de ces services n'a pas donné les résultats escomptés, la délégation indonésienne souscrit à la décision que le Comité a prise l'année précédente d'utiliser, à titre expérimental et au cours des trois années à venir, une méthode nouvelle parallèlement à la méthode en vigueur.

42. La délégation indonésienne partage l'opinion selon laquelle il faut demander au Conseil d'administration du PNUD et à celui de l'UNICEF d'examiner leurs besoins en matière de réunions et de documentation, compte tenu des fortes incidences financières que cela a sur le budget de l'Organisation.

43. Pour ce qui est des demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée, il faut que les organes subsidiaires fassent tout leur possible pour achever leurs travaux avant l'ouverture de la session de l'Assemblée et tirer le meilleur parti des services de conférence qui leur sont alloués.

44. La délégation indonésienne engage vivement le Secrétariat à garder présent à l'esprit les objectifs que vise l'application des nouvelles techniques (par. 134 du rapport du Comité) et souhaite que, dans la mesure du possible, ces dernières soient introduites de façon simultanée dans l'ensemble du système.

45. Dans les circonstances actuelles, le mandat que l'Assemblée a confié au Comité dans sa résolution 43/222 B est le plus approprié; il est à espérer que le Secrétariat aura présentes à l'esprit les dispositions du paragraphe 104 du document A/44/222, qui prévoit d'inviter, pour l'exercice biennal 1990-1991, des experts indépendants à présenter des idées novatrices permettant de déterminer si l'on pourrait améliorer davantage la productivité et l'efficacité du Département des services de conférence.

46. M. ZARE (Republique islamique d'Iran) dit que le Comité doit s'attacher par-dessus tout à améliorer l'utilisation des services de conférence, dans le cadre des modalités et procédures du système des Nations Unies. La conjoncture politique et économique internationale et l'aggravation des difficultés économiques sur le plan mondial exigent que l'Organisation réforme son mode de fonctionnement afin de pouvoir régler ces problèmes. Il faut décentraliser les activités de l'ONU, réduire le nombre, la périodicité et la durée des conférences et réunions, allouer davantage de moyens aux bureaux régionaux et y améliorer les services de conférence. Il faut en outre renforcer la coordination entre le Comité et le Conseil économique et social pour ce qui est de l'élaboration et des modifications du calendrier des conférences et réunions.

(M. Zare, Rép. islamique d'Iran)

47. Au vu des écarts qui existent entre l'utilisation projetée et l'utilisation effective des services de conférence par les divers organes de l'ONU, chaque organe doit, lorsqu'il fait état de ses besoins, garder présentes à l'esprit les dispositions de son mandat. La délégation iranienne souscrit aux recommandations formulées aux paragraphes 29 et 92 du rapport du Comité. Pour pouvoir assurer une utilisation maximale des services de conférence, le Comité doit être en contact permanent avec tous les organes de l'ONU.

48. Comme l'a recommandé le Groupe des Dix-Huit, le Comité doit coordonner les méthodes de travail des services de conférence de l'ensemble de l'Organisation et, plus particulièrement, planifier et coordonner les conférences et réunions échelonnées tout au long de l'année, compte tenu de la disponibilité des ressources. Cependant, il est des réunions où la complexité et l'importance des questions étudiées exigent de longues négociations, de sorte que, dans ces cas exceptionnels, l'on pourrait déroger aux critères ci-dessus.

49. Le paragraphe 7 de la résolution 45/238 B de l'Assemblée stipule que les rapports des organes subsidiaires ne doivent pas dépasser 32 pages. Le Comité se doit de le rappeler aux organes dont les rapports dépassent les limites fixées, toujours en tenant compte des cas spéciaux qui pourraient se poser. Le Secrétariat devrait en outre présenter des rapports moins volumineux et envisager la possibilité d'en réduire le nombre et la périodicité. Les Etats Membres, pour leur part, doivent restreindre le nombre des rapports dont ils demandent la diffusion en tant que documents de l'Organisation et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour les abrégés. D'une manière générale, la limitation de la documentation permettra de réduire les frais relatifs aux travaux contractuels d'imprimerie, qui sont extrêmement élevés. Il faut aussi continuer d'investir dans des technologies nouvelles qui permettront d'accroître la productivité, en tenant compte de la rentabilité, particulièrement dans les commissions régionales. Par ailleurs, la diffusion dans les délais prévus des documents dans toutes les langues permettra, dans une très large mesure, d'éviter un gaspillage des services de conférence.

50. M. TOYAMA (Japon) se félicite de l'amélioration du taux d'utilisation des services de conférence. Il n'en reste pas moins, comme l'a signalé le représentant des Pays-Bas, parlant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, que, pour certains organes - tels que le Comité de la planification du développement, la Commission du désarmement, le Conseil d'administration de l'UNITAR et le Comité spécial de l'océan Indien - il demeure très faible. Il faudrait donc prendre des mesures spéciales pour l'améliorer. C'est pourquoi la délégation japonaise appuie vigoureusement les décisions du Comité figurant aux paragraphes 30, 31 et 32 du rapport.

51. Si l'on veut améliorer l'utilisation des services de conférence, il faut que les organes fassent preuve de souplesse, en programmant, par exemple, des sessions de quatre jours ou quatre jours et demi - en fonction de leurs

(M. Toyama, Japon)

besoins réels - au lieu de cinq jours, comme c'est normalement le cas. Il faudrait également préparer plus minutieusement les sessions, sous la direction du bureau de l'organe concerné, et respecter strictement le délai de six semaines pour la diffusion des documents. Le Comité devrait se pencher sur les moyens de limiter le volume de la documentation et le nombre de pages des rapports, de façon à réduire le temps nécessaire à leur élaboration. La délégation japonaise souscrit pleinement à la proposition faite par le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales concernant le renforcement de la coopération entre les divers départements du Secrétariat pour ce qui est de la documentation.

52. Il faut indiquer l'état d'avancement de la documentation pour chaque réunion et fournir aux Etats Membres des renseignements exacts sur chaque étape de l'élaboration des documents - de la rédaction à la diffusion. La délégation japonaise prend note avec intérêt de la proposition tendant à mettre au point un "indice de disponibilité", comme indiqué au paragraphe 21 du rapport du Comité, qui permettrait de mesurer le pourcentage de la documentation effectivement distribuée six semaines avant la session. Ce type d'information contribuerait à améliorer l'organisation des travaux. Il est à espérer que la Commission prendra les mesures qui s'imposent pour donner suite à cette proposition.

53. La délégation japonaise est d'avis qu'il faut préciser le taux d'utilisation des divers services et installations là où il existe des centres de conférence, à savoir New York, Genève et Vienne. Il faudrait en particulier savoir combien de jours par an chaque salle de conférence a été utilisée et chaque équipe d'interprètes permanents a travaillé. Le calendrier des conférences approuvé par l'Assemblée doit être rigoureusement respecté de façon que les services de conférence soient utilisés de manière efficace. La délégation japonaise souscrit pleinement à la recommandation du Comité figurant au paragraphe 44 de son rapport, concernant les changements à apporter au calendrier des conférences du Conseil économique et social.

54. Il faut favoriser l'échange de services de conférence entre les organismes afin d'en optimiser l'utilisation dans l'ensemble du système des Nations Unies. La délégation japonaise prend donc note avec intérêt des renseignements fournis par le Secrétaire général adjoint aux services de conférence et chargé de fonctions spéciales concernant les négociations menées entre le Secrétariat, d'une part, et l'AIEA et l'ONUDI, de l'autre, en vue de l'établissement de services de conférence conjoints. Il est à espérer que le Secrétariat présentera à l'Assemblée, dans un avenir proche, des propositions qui rendront compte de l'accord conclu avec ces organismes.

55. La délégation japonaise prend note de la décision du Conseil du développement industriel de l'ONUDI, en date du 5 juillet 1991, de faire en sorte que toute modification du système actuel des services de conférence des organisations ayant leur siège à Vienne tienne compte des avantages que l'on pourrait en tirer au niveau de l'efficacité, de l'économie et de la qualité

(M. Toyama, Japon)

des services. Il aurait donc fallu examiner de façon exhaustive la question de la qualité des services de conférence à Vienne du point de vue des "clients", à savoir les Etats Membres. L'on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été demandé au Comité de présenter des recommandations sur la question dans son rapport. La délégation japonaise note avec inquiétude que le Comité administratif de coordination n'est pas parvenu à établir un inventaire complet des services de conférence qui pourraient être mis en commun de façon à tirer le meilleur parti des diverses installations du système.

56. Le Comité a tenu il y a deux ans une session officieuse extraordinaire consacrée à l'examen du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et a présenté à cette occasion des recommandations à l'Assemblée. Aucune réunion de ce genre n'a été convoquée cette année pour examiner le chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (Services de conférence). L'Assemblée devrait exiger que le Comité joue un rôle plus important dans l'étude des questions budgétaires. Le Comité devrait aussi étudier les projections et statistiques qui figurent au chapitre 32, ce qui relève de ses attributions, puisqu'il est l'organe central chargé de la programmation des réunions.

57. Pour ce qui est de la possibilité d'inviter des experts indépendants à formuler des idées novatrices de façon à déterminer s'il serait possible d'améliorer la productivité et l'efficacité du Département, la délégation japonaise croit savoir que l'on avait jusqu'ici considéré que cette tâche relevait du Comité des conférences et qu'il ne convenait pas d'avoir recours à des organismes privés. Dans la mesure où cette proposition a été présentée pour la première fois il y a cinq ans déjà, il serait temps d'y renoncer, à moins que le Comité trouve un moyen pratique et efficace de la mettre en oeuvre.

58. S'agissant de l'application de technologies nouvelles, l'intervenant réitère que l'on ne saurait l'envisager comme une fin en soi. Elle ne peut être utile que dans la mesure où elle permet d'augmenter la productivité et l'efficacité. La délégation japonaise espère que le Secrétariat rendra compte des résultats obtenus à ce jour.

59. M. ZHANG Wenjun (Chine) souscrit en principe au projet de calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1992-1993 ainsi qu'aux recommandations pertinentes du Comité, en particulier celle relative à la possibilité, pour le Conseil économique et social, d'établir un cycle biennal pour les sessions de ses organes subsidiaires et celle tendant à ce que le Conseil de tutelle revioie ses besoins en matière de réunions.

60. La délégation chinoise prend note avec satisfaction du relèvement des taux d'utilisation des services de conférence. Néanmoins, ayant observé que, pour certains organes, ils demeurent faibles et ont même, dans certains cas, fléchi, elle appuie la décision du Comité de demander à ces organes de justifier une telle situation. Si l'explication fournie n'était pas

(M. ZHANG Wenjun, Chine)

satisfaisante. le Comité devrait prendre les mesures correctives qui s'imposent. Il serait possible de relever l'objectif de 75 % fixé par le Comité en 1983 bien que certains organes n'aient pas encore atteint ce taux. La délégation chinoise est également d'avis que le Comité envisage des mesures à prendre dans le cadre de son mandat pour améliorer davantage l'efficacité et la productivité de l'utilisation des services de conférence.

61. L'intervenant se déclare vivement préoccupé de ce que l'on n'ait pas pleinement donné suite à la disposition de la résolution 45/238 B de l'Assemblée générale, qui prévoit la distribution, au moins six semaines avant les réunions et simultanément dans toutes les langues officielles des organes de l'Organisation, de toute la documentation prévue pour la session. Certaines réunions n'ont pu se dérouler comme prévu et d'autres ont dû être purement et simplement annulées en raison de l'absence de documentation ou de sa diffusion tardive. Les propositions que le Comité présente à l'Assemblée concernant l'évaluation des taux d'utilisation des services de conférence doivent prévoir des mesures propres à réduire le nombre de séances reportées ou annulées pour ce motif.

62. En 1990, le Comité a approuvé presque toutes les demandes tendant à prolonger des séances ou à programmer des séances supplémentaires. L'intervenant espère qu'à l'avenir, le Comité étudiera minutieusement les demandes de dérogation et que les organes qui les présenteront feront tout ce qui est en leur pouvoir pour utiliser au mieux les services de conférence mis à leur disposition.

63. La délégation chinoise souscrit pleinement à l'opinion du Comité selon laquelle il ne faut pas considérer l'application des nouvelles techniques comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil qui permettrait au Secrétariat de travailler de façon plus efficace et plus rentable. Il va de soi que l'application de ces nouvelles techniques ne produira pas de résultats immédiats; il conviendrait donc de procéder à une évaluation d'ensemble après une période donnée de transition.

64. L'on ne peut que se féliciter des efforts déployés par le Comité et par le Département des services de conférence pour établir un calendrier des réunions qui soit équilibré et assurer les services de conférence requis; la délégation chinoise espère qu'ils continueront de jouer un rôle actif dans le cadre de leurs mandats respectifs.

65. M. RAZVIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Comité des conférences paraît continuer d'hésiter inexplicablement à exécuter divers éléments essentiels de son mandat, ce qui l'empêche de trouver des moyens novateurs d'utiliser plus efficacement les ressources affectées aux services de conférence. On comprend les préoccupations de certaines délégations qui proposent de recourir aux services de consultants de l'extérieur pour examiner, dans une optique nouvelle et impartiale, les activités du Département des services de conférence. Toutefois, avant d'agir

(M. Razvin, URSS)

dans ce sens, il conviendrait d'épuiser toutes les ressources internes du Secrétariat de l'ONU, y compris le Département des services de conférence, ainsi que les capacités du Comité des conférences qui, s'il exécutait son mandat en tous points, pourrait jouer un rôle très important dans l'examen des activités du système des Nations Unies en matière de conférences.

66. Au lieu de se borner à examiner un volume énorme de données statistiques et à perfectionner les modalités de ses réunions et de ses travaux, il faudrait que le Comité s'attache à exécuter les points les plus importants de son mandat, notamment à déterminer les moyens d'assurer l'utilisation optimale des installations et services de conférence et d'améliorer la coordination des réunions au sein du système des Nations Unies. Un tel changement entraînerait de nouvelles exigences, tant pour le Comité lui-même, que pour les autres organes intergouvernementaux de l'Organisation. Les recommandations du Groupe des Dix-Huit permettraient de transformer le Comité en un organe de l'Assemblée générale des Nations Unies doté de l'autorité et de la faculté d'initiative voulues, qui, d'une part, s'efforcerait d'assurer l'utilisation la plus rationnelle et la plus efficace possible des ressources affectées aux services de conférence et, d'autre part, empêcherait que des considérations purement financières viennent entraver le fonctionnement dynamique des mécanismes de dialogue international. Ces recommandations ne doivent pas tomber dans l'oubli. Au Secrétariat et dans le système des Nations Unies, il existe des ressources qui n'ont pas encore été exploitées. Il faut mentionner, en particulier, le Corps commun d'inspection qui a acquis une grande expérience dans l'élaboration d'études de cette nature. Les mécanismes d'analyse et d'évaluation internes du Département des services de conférence pourraient aussi être pleinement utilisés pour mettre au point une série d'innovations et de propositions visant à accroître l'efficacité et à assurer l'utilisation optimale des services de conférence.

67. Ce qui importe à cet égard, c'est d'améliorer le rapport coût-efficacité, et non pas de considérer la réduction des dépenses comme une fin en soi. L'orateur évoque notamment les plans que fait le Secrétariat pour introduire des innovations techniques dans presque tous les secteurs des services de conférence. Il déplore que dans son rapport, le Comité des conférences n'ait pas approfondi des questions telles que l'accroissement de la productivité qui résulterait de l'utilisation des techniques nouvelles, la nouvelle répartition des ressources humaines qu'il faudrait prévoir en conséquence au Secrétariat afin de rationaliser la production et d'économiser les ressources, l'équilibre à établir entre les moyens matériels et les besoins en personnel, au mieux des intérêts de l'Organisation du point de vue financier et sur le plan de la gestion, la façon dont l'introduction massive de nouvelles techniques dans presque tous les domaines d'activité de l'Organisation, notamment dans les services de conférence, a affecté et affectera les normes régissant le volume de travail du personnel des services auxquels ces normes s'appliquent, ainsi que l'établissement de ces normes lorsqu'elles n'existent pas ou lorsqu'elles ne sont pas clairement définies.

(M. Razvin, URSS)

68. Sans nier qu'il pourrait être utile de faire appel à des concours extérieurs indépendants pour procéder à un examen, l'orateur pense que cela ne suffirait pas à régler tous les problèmes internes. Le principal moyen de les résoudre réside dans la volonté politique des organes intergouvernementaux et des Etats Membres eux-mêmes. Les services de consultants extérieurs pourraient être mis à profit pour effectuer une analyse objective des activités en matière de coordination des services de conférence au sein du système des Nations Unies. Jusqu'à présent, on n'a guère enregistré de progrès sensibles à cet égard. L'orateur attend avec intérêt le rapport de la Réunion interorganisations sur les dispositions à prendre en matière de services linguistiques, de documentation et de publications, qui sera présenté l'année suivante au Comité des conférences. Il espère aussi que dans la documentation pertinente, il sera tenu compte des propositions du Comité consultatif pour les questions administratives qui a examiné la question en détail.

69. Comme l'a recommandé le Groupe des Dix-Huit, le Secrétariat de l'ONU devrait envisager de regrouper dans le Département des services de conférence tous les services chargés du contrôle de la rédaction. Une centralisation claire et nette des services de conférence en un seul département permettrait d'accroître l'efficacité, d'économiser des ressources et d'éviter des retards inadmissibles dans la publication des documents.

70. L'année prochaine, le Comité des conférences examinera l'état de la documentation. L'orateur attend du Comité et du Secrétariat une analyse détaillée de la situation dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'utilité de certaines publications, la rationalisation des services de publication grâce à l'adoption d'innovations techniques, la redistribution des ressources humaines qui deviendront disponibles grâce à ces innovations, le volume de la documentation en retard et les normes relatives au volume de travail du personnel.

71. La délégation soviétique a toujours attaché une grande importance à l'activité du Secrétariat dans le domaine des services de conférence. Son changement de position à cet égard réside dans le fait qu'elle se refuse, sur le plan pratique, à faire intervenir des considérations purement idéologiques ou de propagande dans ce domaine, et qu'elle estime particulièrement important d'améliorer la qualité des services fournis aux délégations et la qualité des documents publiés en russe. D'un point de vue purement pratique, il est nécessaire que les utilisateurs puissent se fier davantage aux documents des Nations Unies publiés en russe, dont la qualité doit être améliorée de sorte que les traductions soient plus exactes et plus faciles à lire. A cette fin, les services linguistiques russes doivent bénéficier du concours de spécialistes ayant les plus hautes compétences professionnelles. Les possibilités existent : il dépend du Secrétariat de les mettre à profit.



72. M. SENA CARDOSO (Brésil) note, dans le rapport du Comité des conférences, une série de recommandations et de conclusions judicieuses et utiles en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Bien que ces recommandations ne comblent pas l'attente de certaines délégations, elles reflètent une position intermédiaire entre les différents points de vue en présence dans l'Organisation.

73. Il y a encore beaucoup à faire en ce qui concerne la disponibilité de la documentation, et des efforts à cet égard permettront de réduire les dépenses. L'orateur note avec satisfaction la demande, formulée au paragraphe 32 du rapport du Comité, qui permettra de mieux évaluer la façon dont sont utilisés les services de conférence.

74. Il est indiqué dans le rapport qu'un nombre important d'organes et de programmes des Nations Unies, dont les activités ne sont pas financées à l'aide du budget ordinaire, bénéficient gratuitement de services de conférence. Dans les limites de ses possibilités, le Gouvernement brésilien appuie les activités de ces organes et programmes qui ont souvent aidé le Brésil à surmonter ses difficultés sociales et économiques. Il est néanmoins anormal que des crédits budgétaires soient utilisés pour financer des activités extrabudgétaires, et l'orateur partage à cet égard l'opinion selon laquelle il faudrait que l'Organisation soit remboursée des services de conférence qu'elle assure.

75. Dans son rapport, le Comité des conférences exprime sa préoccupation quant au degré d'efficacité et de rentabilité des activités de l'Organisation. Le représentant du Brésil partage cette préoccupation, mais il n'en est pas moins convaincu que le Comité ne doit pas empiéter sur le domaine de compétence d'autres organes intergouvernementaux et doit, en revanche, s'efforcer de maintenir la qualité des services au niveau approprié. Pour atteindre le degré d'efficacité voulu, il convient d'éliminer les situations indésirables, notamment celles qui risquent d'empêcher certains Etats Membres, dont les moyens sont limités, d'être représentés et de participer à des réunions simultanées. C'est actuellement le cas de la Commission politique spéciale et de la Quatrième Commission dont - et l'on est en droit de s'en étonner - les séances, depuis longtemps, ont lieu en même temps.

76. Lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, la délégation brésilienne a expressément appuyé la recommandation 1 du Groupe des Dix-Huit relative au renforcement du Comité des conférences et à l'élargissement de ses pouvoirs, et elle a été d'avis que le Comité devrait se trouver sur un pied d'égalité avec d'autres organes intergouvernementaux de façon à pouvoir garantir une meilleure répartition des ressources, des installations et des services de conférence dans une perspective à long terme.

(M. Sena Cardoso, Brésil)

77. De même, la délégation brésilienne estime que certains points de l'ordre du jour ne devraient être examinés que tous les deux ans et approuve les efforts déployés par le Comité des conférences à cet égard. Elle attend donc avec beaucoup d'intérêt que lui soit offerte la possibilité de collaborer avec d'autres délégations en vue d'identifier les questions renvoyées à la Cinquième Commission qui pourraient être examinées de cette manière.

78. M. AKOLZIN (Bélarus) attache une grande importance aux activités du Comité des conférences et appuie le renforcement de ses fonctions en tant qu'organe intergouvernemental chargé de planifier et d'assurer de façon rationnelle et économique les services de conférence. Il y a lieu de se féliciter des progrès notables et des résultats positifs récemment obtenus dans ce domaine par les membres du Comité, en coopération avec le Département des services de conférence et de bibliothèque. Au cours de l'année passée, des recommandations et des propositions judicieuses et utiles ont été formulées, dont l'application pratique faciliterait l'établissement d'un calendrier des conférences plus rationnel et favoriserait l'utilisation efficace des ressources et des services correspondants.

79. La délégation bélarussienne appuie en particulier et sans réserve les recommandations formulées par le Comité à l'intention du Conseil économique et social pour que celui-ci continue d'envisager, au titre des mesures adoptées en vue de la restructuration et de la revitalisation du Conseil, de demander à ses organes subsidiaires de tenir leurs réunions ou sessions tous les deux ans, ainsi que les recommandations adressées au Conseil de tutelle pour qu'il fasse le point de ses besoins en matière de services de conférence. Il est très important, à cet égard, que le Comité des conférences veille activement à l'application pratique des recommandations susmentionnées, et prête à ces organes l'assistance dont ils ont besoin pour réexaminer leur calendrier des conférences et réduire leur documentation.

80. La délégation bélarussienne se félicite en outre de ce que le Comité ait décidé, bien qu'un peu tardivement, de demander aux organes et programmes des Nations Unies dont les activités sont financées à l'aide de contributions volontaires et, en particulier, au Conseil d'administration du PNUD et au Conseil d'administration de l'UNICEF, de réexaminer leurs besoins en matière de réunions et de documentation qui ont d'importantes incidences financières sur le budget de l'Organisation.

81. On ne peut contester l'importance et l'utilité de la décision qu'a prise le Comité de continuer à encourager les contacts avec les organismes des Nations Unies aux fins d'une utilisation plus efficace des services qui leur sont fournis. Les résultats de ces contacts sont bien connus : entre 1983 et 1990, le taux moyen d'utilisation des ressources disponibles au titre des services de conférence est passé de 64 % à 78 %. Le représentant du Bélarus appuie en outre la proposition formulée par d'autres délégations, tendant à fixer à 85 % au moins le taux normal d'utilisation des services de conférence et à demander aux organes qui utilisent moins de 60 % des services mis à leur disposition de réexaminer leur pratique en matière de planification des réunions.

(M. Akolzin, Bélarus)

82. En ce qui concerne les travaux du Comité des conférences lui-même et sa situation spéciale parmi les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, la délégation bélarussienne se déclare préoccupée, comme d'autres délégations, par le fait que les travaux du Comité ne répondent pas encore à ce que l'on en attend, à savoir une réduction considérable des services de conférence, qui représentent 20 % du budget ordinaire de l'ONU. Cette grave faiblesse ne peut être attribuée exclusivement à la gestion du Comité ou à la résistance habilement opposée par le Département des services de conférence et de bibliothèque. De l'avis du représentant du Bélarus, la raison principale de ces résultats peu encourageants réside dans le fait que la majorité des Etats Membres appliquent un double critère dans ce domaine. Il suffirait d'agir de façon cohérente et avec le désir d'introduire de l'ordre et de la discipline et d'utiliser de façon économique les ressources disponibles, pour obtenir des résultats positifs. C'est pourquoi le Bélarus soutient la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique et d'autres délégations, tendant à inviter la Cinquième Commission à se consacrer pleinement à la rationalisation de ses travaux et à apporter ainsi un appui, tant moral que pratique, au Comité des conférences dans ses activités.

83. S'agissant de l'emploi d'experts indépendants qui seraient chargés d'étudier les moyens d'améliorer les services de conférence de l'ONU, le représentant du Bélarus formule de graves réserves quant à l'utilité d'une telle mesure qui entraînerait des dépenses supplémentaires pour l'Organisation et dont les résultats n'auraient probablement pas plus d'effet que les nombreux documents et recommandations émanant du Corps commun d'inspection. De toute évidence, le problème ne vient pas de ce que le Comité des conférences et la Cinquième Commission méconnaissent les problèmes liés aux services de conférence ou ne savent pas comment les résoudre. Il leur est, par contre, indispensable de bénéficier de l'appui voulu de la part de tous les Etats Membres et de tous les organismes du système des Nations Unies.

La séance est levée à 17 heures.